

# DEMANDEURS D'EMPLOI

## Prix préférentiel pour les demandeurs d'emploi

### Réduction :

- **Gratuité** pour les **marins demandeurs d'emploi**
- **Gratuité** (pour les **demandeurs d'emploi VDAB**
- **Tarif 75%** pour les **demandeurs d'emploi FOREM**
- **Gratuité** pour les **demandeurs d'emploi ACTIRIS**

⊙ 2<sup>e</sup> classe

⊙ trajet simple

⊙ trajet aller-retour

### OU L'UTILISER ?

- Pour un trajet\* entre la gare\* du domicile et la Zone\* Antwerpen pour les marins demandeurs d'emploi.
- Pour un trajet\* entre deux gares\* ou points d'arrêts\* belges déterminés sur l'attestation pour les demandeurs d'emploi FOREM / ACTIRIS ou mentionné sur le ticket digital pour les demandeurs d'emploi VDAB.

### POUR QUI ?

Pour demandeurs d'emploi marins de la marine marchande, demandeurs d'emploi VDAB en d'un ticket digital demandé auprès du VDAB et pour les demandeurs d'emploi FOREM / ACTIRIS en possession d'une attestation délivrée par un de ces organismes.

### OU L'ACHETER ?

- **Pour les marins demandeurs d'emploi:**  
Pas d'achat : l'attestation délivrée par le Service Pool des Marins de la Marine marchande vaut titre de transport en 2e classe. Vous voyagez avec votre attestation sans autre formalité.
- **Pour les demandeurs d'emploi VDAB :**  
Vous demandez votre ticket digital gratuit auprès du VDAB (au plus tard le jour du voyage). Deux possibilités s'offrent à vous :
  - par téléphone via la Ligne de Service du VDAB au numéro gratuit 0800 30 700 (lu. – ve. de 8h à 19h) ;
  - par téléphone ou physiquement via votre maison de l'emploi VDAB.Ce ticket gratuit sera délivré sur votre carte e-ID ou via mail, sous forme d'un PDF.
- **Pour les demandeurs d'emploi FOREM / ACTIRIS**  
Achat au guichet ou dans le train (sans supplément « Tarif à Bord\* ») sur présentation de l'attestation délivrée par les Services Régionaux de l'emploi FOREM ou ACTIRIS (attestation nominative et non cessible).

### SUR QUEL SUPPORT ?

- **Pour les marins demandeurs d'emploi :**  
Papier : l'attestation délivrée par le Service Pool des Marins de la Marine marchande vaut titre de transport en 2<sup>e</sup> classe.
- **Pour les demandeurs d'emploi VDAB :**  
Ticket digital émis sur la Carte d'Identité électronique e-ID (pas possible pour des tickets au départ ou à destination de Brussels Airport-Zaventem) ou envoyé par mail sous la forme d'un PDF.
- **Pour les demandeurs d'emploi FOREM / ACTIRIS**  
Papier (délivré aux guichets) ou Carte à puce électronique émise dans le train\* (délivrée sans supplément « Tarif à Bord\* »). L'attestation n'est pas un titre de transport.

\*voir [Lexique](#)

Valable à partir du 02.12.2022



## COMMENT L'UTILISER ?

Marins demandeurs d'emploi : l'attestation vaut titre de transport en 2e classe pour le trajet aller-retour y indiqué et effectué à la date mentionnée. Elle est nominative et non cessible. Les conditions d'utilisation ci-après sont d'application.

Demandeurs d'emploi FOREM / ACTIRIS / VDAB :

- Votre ticket est valable pour le trajet\*, dans la classe et à la date mentionnés sur celui-ci.
- Lors de l'usage d'un ticket aller-retour\*, le voyage aller s'effectue avant le voyage retour.
- Vous pouvez arriver à votre destination par l'itinéraire le plus court en kilomètres ou par un itinéraire alternatif\*.
- Si votre gare\* de départ et/ou de destination fait partie d'une Zone\*, vous pouvez circuler librement toute la journée à l'intérieur de la zone\* sans en sortir.

Si votre gare de départ et votre gare de destination font partie de la même Zone\*, munissez-vous d'un ticket simple\* (donc pas un ticket aller-retour\*). Il vous permet de voyager de façon illimitée à l'intérieur de la Zone\*.

- Si la gare de destination de votre ticket aller-retour\* est une gare du littoral, vous pouvez effectuer le trajet retour de n'importe quelle gare du littoral. Les gares du littoral sont : De Panne, Koksijde, Oostende, Blankenberge, Veurne, Heist, Duinbergen, Knokke, Zeebrugge-Strand/Dorp.
- Vous ne pouvez pas vous éloigner de votre gare\* de départ pour y repasser ensuite ou dépasser votre destination pour y revenir sans être en possession du titre de transport supplémentaire qui couvre le(s) trajet(s) aller-retour.
- Vous pouvez voyager jusqu'à l'interruption de nuit\* du service des trains
- Si vous voyagez au départ ou à destination de Brussels Airport – Zaventem, (voir rubrique « Dois-je payer un supplément » ci-dessous), votre ticket est pourvu d'un code-barres qui ouvre les portiques à l'aéroport. Chaque voyageur présentera son ticket au lecteur.

## A QUEL PRIX ?

- **Pour les marins demandeurs d'emploi** : gratuit ;
- **Pour les demandeurs d'emploi VDAB** : gratuit.
- **Pour les demandeurs d'emploi FOREM** :  
L'attestation est nominative et non cessible. Elle est présentée pour l'achat d'un ticket au Tarif 75%\* en 2<sup>e</sup> classe pour le trajet train (simple ou aller-retour) mentionné sur l'attestation du FOREM.  
La réduction de 75% s'applique uniquement sur la partie du ticket simple au Tarif Standard excédant le montant fixe (voir [Lexique](#)). Toutefois, il existe toujours un prix minimum par trajet simple et par classe de voyage, qui correspond au prix de la distance minimale tarifée\*. La distance minimale tarifée\* est de 3 km ; la distance maximale tarifée\* est limitée à 150 km par trajet simple.  
Ticket aller-retour\* : vous payez 2 fois le prix du ticket simple\*.  
Si vous achetez votre ticket à bord du train, celui-ci sera émis sans supplément « Tarif à Bord »\*.
- **Pour les demandeurs d'emploi ACTIRIS** :  
L'attestation est nominative et non cessible. Elle est présentée pour obtenir un ticket gratuit en 2<sup>e</sup> classe pour le trajet train (simple ou aller-retour) mentionné sur l'attestation du ACTIRIS.  
Si vous demandez votre ticket à bord du train, celui-ci sera émis sans supplément « Tarif à Bord\* ».

## ET LE REMBOURSEMENT ?

- **Pour les marins demandeurs d'emploi, pour demandeurs d'emploi VDAB et ACTIRIS** : pas d'application.



- **Pour les demandeurs d'emploi FOREM :**

Pour le remboursement des tickets complètement inutilisés, vous pouvez vous adresser au service clientèle ou éventuellement, dans la mesure du possible, au guichet. Le remboursement est possible :

- jusqu'à la veille de la date de début de validité (pour les tickets achetés à l'avance) ;
  - dans les 30 minutes après l'achat (pour les tickets achetés le jour même).
- Votre ticket n'est pas remboursable :
    - Si vous l'avez acquis sur restitution d'un bon de compensation ou chèque vert.
    - en cas de vol ou de perte.
  - En cas d'absence de voiture de 1<sup>e</sup> classe ou de voiture déclassée, votre ticket surclassement\* complètement ou partiellement utilisé en 2<sup>e</sup> classe est remboursable, à savoir la différence de prix entre les 2 classes du ticket au Tarif Standard\* ou au Tarif 50%\* pour le trajet réellement effectué. Demandez une attestation au personnel d'accompagnement du train et présentez-vous au guichet dans les 14 jours calendrier, date du voyage incluse.

### COMMENT PASSER DE 2<sup>E</sup> EN 1<sup>E</sup> CLASSE ?

- Vous êtes déjà en possession d'un titre de transport valable en 2<sup>e</sup> classe.
- Vous achetez (à l'automate, au guichet, online sur sncb.be, via l'app SNCB ou dans le train au Tarif à Bord\*) un ticket « surclassement \* » simple ou aller – retour supplémentaire. Le prix est calculé en effectuant la différence :
  - en semaine : entre les prix des 2 classes du Tarif Standard\* pour le trajet que vous effectuez réellement en 1<sup>e</sup> classe.
  - le week-end et jours fériés : entre les prix des 2 classes du Tarif 50%\* pour le trajet que vous effectuez réellement en 1<sup>e</sup> classe.

Le prix de ce ticket surclassement\* est égal ou supérieur au prix minimum du ticket de 1<sup>e</sup> classe.

### DOIS-JE PAYER UN SUPPLEMENT ?

- Si Brussels Airport – Zaventem est une gare de correspondance\*, le SUPPLEMENT BRUSSELS AIRPORT\* n'est pas dû.
- Si Brussels Airport – Zaventem est une gare\* sur votre itinéraire le plus court en kilomètres et que vous y effectuez une interruption\* de voyage, acquittez-vous également d'un SUPPLEMENT BRUSSELS AIRPORT\* séparé.
- **Pour les marins demandeurs d'emploi :**  
Pas de SUPPLEMENT BRUSSELS AIRPORT\* si vous voyagez en 2<sup>e</sup> classe au départ de Brussels Airport-Zaventem. Pour ouvrir les portiques à l'aéroport, demandez l'assistance du steward.
- **Pour les demandeurs d'emploi VDAB :**  
Si vous voyagez au départ ou à destination de Brussels Airport - Zaventem, le SUPPLEMENT BRUSSELS AIRPORT\* est ajouté au ticket. Ce supplément est à charge du VDAB. S'il s'agit d'un ticket aller-retour, le prix du SUPPLEMENT BRUSSELS AIRPORT\* est ajouté 2 fois.
- **Pour les demandeurs d'emploi FOREM / ACTIRIS :**  
Si vous voyagez au départ ou à destination de Brussels Airport - Zaventem :
  - Attestation FOREM: Le prix du SUPPLEMENT BRUSSELS AIRPORT\* est ajouté au prix du ticket. Ce supplément est à charge du FOREM. Lors d'un ticket aller-retour\*, le prix du SUPPLEMENT BRUSSELS AIRPORT\* est ajouté 2 fois.
  - Attestation ACTIRIS: Le prix du SUPPLEMENT BRUSSELS AIRPORT\* est ajouté au prix du ticket et est à charge de ACTIRIS. Lors d'un ticket aller-retour\*, le prix du SUPPLEMENT BRUSSELS AIRPORT\* est ajouté 2 fois.



## QUE PERMET MON TICKET ?

- **PUIS-JE FAIRE UNE HALTE DURANT MON VOYAGE ?**

Oui. Vous pouvez interrompre\* votre voyage dans n'importe quelle gare\* ou point d'arrêt\* situé sur votre itinéraire le plus court en kilomètres, et ce, dans le sens de votre destination.

- **PUIS-JE CHANGER DE DESTINATION LORS DU VOYAGE ?**

Non.

- **PUIS-JE UTILISER 2 TITRES DE TRANSPORT CONSECUTIFS ?**

Oui. Vous pouvez utiliser un autre titre de transport avant ou après votre ticket.

Si un autre titre de transport est utilisé avant ou après un 1er titre de transport, ceux-ci sont considérés comme un seul titre de transport et les facilités de l'itinéraire alternatif\* sont d'application. Vous présentez toujours vos deux titres de transport pour le contrôle dans le train.

